

L'ARMÉNIE APRÈS LA « RÉVOLUTION DE VELOURS » DU PRINTEMPS 2018

Compte rendu du déplacement du groupe interparlementaire d'amitié France–Arménie à Erevan

10 au 14 septembre 2018

Du 10 au 14 septembre 2018, une délégation du groupe interparlementaire d'amitié France-Arménie, composée de MM. Gilbert-Luc Devinaz, président, et Pierre Ouzoulias, s'est rendue à Erevan.

Ce déplacement est intervenu dans un contexte politique particulier, celui du bouleversement induit par la marche contestataire du printemps 2018 au terme de laquelle sa figure emblématique, M. Nikol Pachinian, a accédé à la tête du Gouvernement. Le 8 mai 2018, l'Assemblée nationale l'a nommé Premier ministre après la démission, le 23 avril, de M. Serge Sarkissian qui venait d'être désigné à ce poste par les députés après qu'il avait occupé la fonction de Président de la République durant toute la décennie écoulée.

Ce retrait volontaire, qui répondait au « caractère paisible de la "révolution" » - selon les mots d'un député arménien rencontré par les sénateurs - mais aussi à la détermination des manifestants en faveur d'un changement fondamental de mode de gouvernement, a permis d'éviter que la situation ne dégénère en violences.

I. Vers une nouvelle gouvernance ?

A – La volonté pacifiquement exprimée d'un changement radical de pratique politique

Certains interlocuteurs de la délégation ont précisé les maux qui ont provoqué le mouvement populaire : des problèmes économiques et sociaux, la situation de l'emploi dont il résulte un exode renforcé par l'enclavement du pays ouvert sur l'extérieur par les seules voies de la Géorgie et de l'Iran - ses frontières avec la Turquie et l'Azerbaïdjan sont fermées en raison du conflit territorial du

Haut Karabagh opposant l'Arménie et l'Azerbaïdjan - ; la corruption qui sévit dans de nombreux secteurs, y compris dans la sphère politique où elle se traduit par l'achat de voix lors des élections.



Audience accordée à la délégation par le Premier ministre, M. Nikol Pachinian

L'Arménie s'est engagée dans une nouvelle phase de son histoire qui constituerait, si elle était confirmée, une rupture absolue avec son passé récent. Ses habitants ont manifesté en masse en faveur d'une transformation totale des pratiques en cours depuis l'indépendance retrouvée de ce pays, en 1991, à la dissolution de l'Union soviétique.

Lors de sa rencontre avec les sénateurs, Sa Sainteté Garéguine II, patriarche suprême et Catholico de tous les Arméniens, a fait part de son optimisme pour l'avenir. Il a témoigné de sa confiance dans le peuple et sa capacité, son histoire l'atteste, à surmonter les difficultés et les tensions qui, aujourd'hui, existent et perdureront. Il a dit ne pas craindre d'actions qui mettraient en péril l'État, estimant au contraire que l'histoire de l'Arménie, faite de souffrances, conduit le peuple à œuvrer plutôt en faveur d'une consolidation des structures étatiques.

B – L'impérieuse nécessité de répondre à la détermination du corps social

La responsabilité des nouvelles autorités, aujourd'hui soutenues par la population, est donc immense.

Le Premier ministre, M. Nikol Pachinian, a fait part aux sénateurs de sa volonté d'associer le peuple dans la conduite du pays. À cet égard, le recours au référendum, national et local, constitue, pour lui, un axe fort de la nouvelle gouvernance. Le rôle des partis politiques, s'ils renoncent aux pratiques anciennes, s'en trouverait accru. L'institution de consultations populaires impose, cependant, des élections libres et transparentes et le Premier ministre s'est engagé à réprimer toute tentative de corruption.

À tout le moins, l'atmosphère a changé même si certains députés de l'opposition ont dénoncé un certain climat d'intolérance qui peut se manifester jusque sur les réseaux sociaux. Les sénateurs ont pu le constater, à l'Assemblée nationale, renouvelée le 2 avril 2017 et dans laquelle le Premier ministre ne dispose pas d'une majorité de gouvernement. En leur présence, lors d'une rencontre avec les membres du groupe d'amitié Arménie-France, présidé par M. Armen Rustamyan, et réunissant des élus de toutes les formations politiques, les députés ont usé d'une liberté de ton rare dans ce genre d'exercice habituellement très convenu, y compris dans leurs oppositions internes. Ces vifs échanges devraient contribuer au débat démocratique. Plus largement, s'affirment partout non seulement la liberté mais aussi le désir de s'exprimer.



Réunion avec le groupe d'amitié Arménie-France de l'Assemblée nationale

Sur le plan institutionnel, les amendements constitutionnels adoptés par référendum, en décembre 2015, ont substitué au régime semi-présidentiel alors en vigueur un système parlementaire. Celui-ci a été mis en œuvre à l'expiration, en 2018, du mandat du Président de la République sortant.

Mais, par le jeu du calendrier électoral, le fonctionnement des pouvoirs publics n'a pas

encore atteint son cours normal puisque le Parlement a élu le nouveau Premier ministre sous la contrainte de la pression populaire. L'enracinement du nouveau régime devra être conforté par la tenue des élections législatives à venir. Leur organisation anticipée, le terme de la législature étant juridiquement fixé à 2022, est un point essentiel de l'agenda politique arménien, lequel devra résulter d'un consensus au sein des partis représentés à l'Assemblée nationale. Auparavant, le code électoral devra avoir été réformé. À cette fin, un groupe de travail réunissant le Gouvernement et des représentants de chacun des groupes parlementaires doit être constitué. Une consultation populaire sera ensuite organisée. La tenue des élections devrait permettre de stabiliser la situation et de répondre aux attentes exprimées, ainsi que l'ont assuré des élus rencontrés par les sénateurs.

Pour sa part, le Président de la République, M. Armen Sarkissian, a exprimé son souhait de voir l'Arménie passer l'étape de la transition par le dialogue et dans la tolérance.

II. De grands projets économiques et des ambitions géostratégiques

A – La primauté du développement économique

Au programme du Premier ministre figure la mise en œuvre de réformes fondamentales dans le domaine économique, notamment pour favoriser les investissements en Arménie, qu'il a évoquées, lors de son entretien avec les sénateurs. Le chef du Gouvernement a cité l'exemple du code fiscal, selon lui, volontairement complexe et de ce fait inapplicable qui doit être l'objet d'une réforme majeure. Il s'agit d'instaurer un système fiscal assurant plus largement l'égalité de tous les citoyens devant la loi. La lutte contre toute forme de corruption constitue une autre priorité.

Pour les différents interlocuteurs des sénateurs, ces évolutions structurelles devraient favoriser l'attractivité de l'Arménie, déjà handicapée par son enclavement, en modifiant le climat des affaires. Se fondant sur les difficultés rencontrées, actuellement encore, par des entreprises françaises ayant investi en Arménie, la délégation sénatoriale a marqué sa satisfaction pour ce changement des pratiques qui devrait instaurer une sécurité accrue des investissements étrangers.

Les autorités arméniennes escomptent de ces réformes un accroissement des relations économiques avec la France, qu'ils jugent insuffisantes. C'est un souhait qu'elles ont exprimé avec beaucoup de force. Il est vrai que les échanges commerciaux entre les deux pays s'étaient contractés au cours des années

2015 et 2016, alors que la France ne s'inscrivait qu'au dixième rang des importations de l'Arménie. Cependant, d'après les données de la direction générale du trésor, cette tendance s'est inversée depuis 2017 avec une augmentation des échanges de 17,7 % durant cette période et une flambée de + 62 % au cours des premiers mois de 2018 et un retour, en conséquence, à leur niveau moyen depuis la crise de 2008. Ce mouvement est illustré par le développement des hypermarchés Carrefour en Arménie : la deuxième implantation est achevée et de nouvelles sont en projet.

B – Une certaine continuité des orientations géostratégiques

Selon les interlocuteurs de la délégation, en politique étrangère, les orientations géostratégiques définies par le régime précédent seront maintenues. Les engagements antérieurs seront respectés et les relations établies avec les « pays amis » poursuivies. Un partenariat stratégique lie la Russie et l'Arménie, qui s'attache aussi à développer des relations avec la Chine et l'Iran. À cet égard, la politique américaine envers ce dernier pays est, pour les autorités arméniennes, préoccupante non seulement en raison des relations d'amitié qui les unissent, mais aussi pour la stabilité du développement de ce pays voisin. Le Président de l'Assemblée nationale, M. Ara Babloyan, a notamment fait part de cette inquiétude à la délégation sénatoriale.



Audience accordée par M. Armen Sarkissian, Président de la République

Dans le même temps, les autorités arméniennes manifestent leur volonté de développer des relations avec l'Union européenne. Sur ce point, le président du groupe d'amitié Arménie-France a souligné la nécessité, pour son pays, d'adhérer à l'Union douanière européenne. Toutefois, tout projet en ce sens est conditionné à sa compatibilité avec les engagements souscrits par l'Arménie en tant que membre de l'Union économique eurasiatique, créée en janvier 2015 à l'initiative de la Russie.

III. Une aire dynamique de diffusion de la langue française

A – Un soutien volontaire de la francophonie

La visite sénatoriale est intervenue à la veille du XVII^e sommet de la francophonie qui devait se tenir à Erevan les 11 et 12 octobre 2018. Il s'agissait, pour l'Arménie qui a adhéré à l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) en 2004, d'un signe de reconnaissance de son engagement francophone. En effet, s'il présente un faible nombre de locuteurs francophones (estimé à 0,3 % de la population), le pays hôte a développé, depuis dix ans, « une coopération dense avec la Francophonie afin de promouvoir la langue française dans les écoles et les universités, de renforcer l'environnement culturel francophone dans la société arménienne », ainsi que le souligne l'OIF : « saison » annuelle de la francophonie, enseignement du français comme troisième langue étrangère (cette décision a permis une augmentation du nombre d'apprenants du français dans les écoles publiques de 14,3 % entre 2012 et 2015, selon les données de l'OIF), etc.



Audience accordée par M. Ara Babloyan, Président de l'Assemblée nationale

En choisissant le thème du « Vivre ensemble » pour ce XVII^e sommet de l'OIF, l'Arménie a aussi marqué son attachement aux valeurs humanistes promues par cette communauté.

La réussite de l'organisation de ce sommet, par son ampleur, constituait aussi, pour l'Arménie, un véritable défi, 84 délégations étrangères, de nombreux chefs d'État et de gouvernement étant attendus.

B – Un atout pour le développement des établissements français d'enseignement

Aujourd'hui, l'enseignement français dispose de deux vecteurs de diffusion majeurs en Arménie : l'École française Anatole France (EFAF), et l'Université française en Arménie (UFAR), que les sénateurs ont visitées.

L'École Anatole France offre une scolarisation en français de la maternelle au lycée. S'y est ajouté, à la rentrée 2018,

un cycle préparatoire à l'entrée à la faculté d'informatique et de mathématiques appliquées de l'UFAR suivi, cette année, par 12 élèves.

L'EFAF constitue l'aboutissement d'une démarche ancienne de diffusion de l'enseignement français en Arménie puisqu'elle résulte de la fusion, en septembre 2017, de l'école maternelle créée, en 1999, à l'initiative de l'ambassade de France et de parents d'élèves, et de l'école élémentaire ouverte en 2007.

237 élèves étaient inscrits à la rentrée 2018 dont 33 % français et 52 % arméniens, soit une hausse de + 30 % par rapport à l'année précédente. L'école propose des frais d'inscription raisonnables au regard de ceux des autres établissements étrangers et se caractérise par la mixité sociale de ses élèves. Du fait de cette évolution, l'agrandissement des locaux de l'école apparaît indispensable, ce qui a conduit l'ambassade à lancer une opération de relocalisation.

L'**Université française en Arménie**, créée en 1998 et ouverte le 2 octobre 2000 avec une première promotion de 150 étudiants sélectionnés sur concours, a bénéficié du soutien du Sénat à ses débuts. Elle est engagée dans des partenariats académiques avec les universités Jean Moulin – Lyon III et Toulouse III – Paul Sabatier et délivre des doubles diplômes français et arméniens. Elle comprend cinq filières : droit, marketing, gestion, finances, informatique et mathématiques appliquées et compte 1 100 étudiants. À ce jour, on compte 2 000 diplômés de l'UFAR dont plus de 80 % ont un emploi, l'université veillant à l'adéquation de ses formations aux besoins du marché du travail. La réussite du projet pédagogique de l'université tient aussi au maintien sur place de ses anciens étudiants, 90 % d'entre eux étant restés en Arménie et contribuant ainsi au développement de leur pays. L'UFAR est un instrument de promotion de la langue française, puisque nombre d'étudiants ne sont pas francophones à l'entrée de leur cursus mais le sont devenus lorsqu'ils l'achèvent. Enfin, l'université a le projet d'acquiescer de nouveaux locaux mieux adaptés à ses ambitions.

Ces derniers devraient être implantés à proximité du Centre pour les technologies créatives (*Center for Creative Technologies – TUMO*) afin de favoriser une meilleure osmose entre ces deux structures. À cet égard, la délégation sénatoriale a visité ce centre dont la pédagogie très novatrice fait appel à l'initiative et à la compétence de chaque élève par un travail à la fois individuel et collectif. Un centre TUMO a été créé à Paris avec sa révolution pédagogique.

*

Lors de sa visite à Erevan, la délégation a constaté, tant lors des entretiens politiques que des rencontres avec des acteurs de la société civile, un changement de ton, d'atmosphère et une grande espérance, celle née des bouleversements de la « révolution de velours ».

Cent ans après l'instauration de la première République d'Arménie – avant qu'elle ne sombre deux ans plus tard dans l'annexion du pays par la Russie soviétique –, il reste aux nouvelles autorités à répondre à cette aspiration fortement exprimée d'un « nouveau monde ». Ce chantier est immense car la transformation doit viser de nombreux champs : politique, économique, social, ... Sa réussite est conditionnée non seulement à la détermination du nouveau pouvoir et à l'affirmation de son autorité, mais aussi à la capacité de celui-ci à poursuivre le dialogue et à constituer un consensus au sein de la classe politique. À cet égard, majorité et opposition confondues mesurent la responsabilité qui leur incombe de créer les conditions - qu'elles soient voulues ou consenties - du succès des réformes et d'offrir à la jeunesse arménienne des perspectives d'avenir qui l'incitent à rester dans son pays.

Tout au long de sa démarche protestataire, le peuple arménien a démontré sa sagesse et sa maturité. Puisse-t-il recueillir les justes bénéfices de son action et voir la démocratie s'affermir, l'Arménie se développer dans la concorde civile et la paix avec ses voisins, et les fruits de la prospérité être équitablement répartis au sein de la société.

Composition de la délégation



M. Gilbert-Luc DEVINAZ
Président du groupe d'amitié
Sénateur du Rhône (SOCR)



M. Pierre OUZOULIAS
Membre du groupe d'amitié
Sénateur des Hauts-de-Seine (CRCE)

Composition du groupe d'amitié : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_641.html